



No de résolution
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
DEUXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2006-2007)
LE 19 SEPTEMBRE 2006**

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Diane Soucy, présidente du comité exécutif.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2006 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME DIANE SOUCY ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Claudine Caron-Lavigueur (02), Solange Couture Dubé (14), Marie-Louise Kerneis (07), Margot Pagé (17).

MM. Éric Allard (10), Yvon Derome (21).

Tous commissaires formant quorum.

ET :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale
Carole Blouin, directrice générale adjointe

M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint

M^c Nathalie Marceau, secrétaire générale

ET :

M^{me} Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles

Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières

ABSENCES

M^{me} Linda Marleau, commissaire représentante du comité de parents, niveau secondaire

M. Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.- 02743-09-06

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS



No de résolution
ou annotation

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2006

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

07.01 Adjudication des contrats de transport de type berline ou familial

07.02 Adjudication de contrat de concession de cafétéria : école Saint-Isidore-Langevin

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 Liste des comptes : validation

10.01-a Rapport synthèse

10.01-b Liste des chèques

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 Protocole d'entente avec la Ville de Châteauguay : aménagement des terrains de soccer et surface synthétique à l'école Louis-Philippe-Paré

11.02 Protocole d'entente avec la Ville de La Prairie : aménagement du parc-école à l'école Notre-Dame-Saint-Joseph

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. Politique d'acquisition de biens et services

Ce sujet sera vu en séance plénière.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

06.01 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2006

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

C.E.-02744-09-06



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2006.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2006 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

C.E.-02745-09-06

07.01 ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL – Transport Mario Burgoyne

Madame Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02746-09-06

ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL – Daniel Toupin

Madame Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,



No de résolution
ou annotation

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02747-09-06

ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL – Roger D'Amour
Madame Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient les contrats de transport de type berline ou familiale pour l'année scolaire 2006-2007 tels que décrits sous la cote 07.01.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02748-09-06

07.02 ADJUDICATION DE CONTRAT DE CONCESSION DE CAFÉTÉRIA : ÉCOLE SAINT-ISIDORE-LANGEVIN – Mme France Dupuis

Madame Suzanne Gosselin, directrice des Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire,

que les membres du comité exécutif adjugent le contrat de cafétéria à l'école Saint-Isidore-Langevin à **Madame France Dupuis**, pour une durée d'un an renouvelable selon les modalités prévues au contrat.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES



No de résolution
ou annotation

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES : VALIDATION

10.01-a RAPPORT-SYNTÈSE

10.01-b LISTE DES CHÈQUES

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, avise que la liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 16 août 2006 et se terminant le 12 septembre 2006 n'a pas donné lieu à des questions.

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.-02749-09-06

11.01 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY : AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE SOCCER ET SURFACE SYNTHÉTIQUE À L'ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les intérêts communs de la Ville de Châteauguay et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries concernant l'utilisation des terrains de soccer à l'école Louis-Philippe-Paré;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent le protocole d'entente avec la Ville de Châteauguay joint à la présente concernant la réalisation, l'usage et l'entretien desdits terrains de soccer.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02750-09-06

11.02 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE LA PRAIRIE : AMÉNAGEMENT DU PARC-ÉCOLE À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-SAINT-JOSEPH

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT les intérêts communs de la Ville de La Prairie et de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries concernant l'utilisation du parc-école à l'école Notre-Dame-Saint-Joseph;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent le protocole d'entente avec la Ville de La Prairie joint à la présente concernant la réalisation, l'usage et l'entretien dudit parc-école.



Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE
À 19 h 08,

La présente séance ordinaire est levée.

Présidence de la séance

Secrétaire générale

A.14.02

D:\Textes\2006-2007\CEX\Procès-verbaux\19 septembre 2006 - A.14.02.doc